Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je comprends ce que le ministre vient de dire et je l'en remercie. Bien sûr, je sais qu'il est futile d'avoir une période de questions en son absence. Je sais que, lorsqu'il n'est pas là, le leader adjoint du gouvernement prend très courtoisement note des questions et s'engage à obtenir des réponses le plus tôt possible, bien que cela prenne parfois une semaine ou un mois.

Comme je l'ai dit, je comprends ce que le leader du gouvernement a dit. Je voudrais simplement l'informer que si je consens à l'adoption de la motion du leader adjoint, il faudra que nous ayons une période de questions assez longue ce soir, car j'ai beaucoup de choses à demander. Je lui suis reconnaissant de sa promesse d'essayer d'obtenir des réponses le plus tôt possible.

Cependant, avant d'aller plus loin, je voudrais informer le leader du gouvernement que j'ai une question ou deux à poser sur l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Si nous n'obtenons pas de réponses satisfaisantes, je vais demander l'autorisation de revenir aux avis de motions pour donner avis d'une motion à ce sujet. Je dois dire au leader du gouvernement que la récente extension de l'utilisation du NAS dérange beaucoup de Canadiens.

Cela étant dit, je retire mon objection à la motion du leader adjoint.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Doody, appuyé par l'honorable sénateur Tremblay, propose:

Qu'avec l'autorisation du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, lorsque le Sénat ajournera aujour-d'hui, que ce soit à mardi prochain 27 décembre 1988 à 14 heures.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

a été adopté, le vendeur et l'acheteur d'un instrument financier portant intérêt commettent maintenant une infraction s'ils omettent d'informer le service de recouvrement de l'Impôt sur le revenu de cette transaction.

Je veux savoir si le ministre s'engagera au plus tôt à faire en sorte qu'on n'utilise pas le NAS à cette fin, puisqu'il était dit clairement dans le communiqué publié par le ministre de la Justice d'alors que le gouvernement avait l'intention de restreindre l'utilisation du numéro d'assurance sociale aux fins auxquelles il était destiné à l'origine, c'est-à-dire comme un numéro d'identité aux fins de l'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je vais m'employer avec diligence à attirer l'attention de mes collègues sur l'incompatibilité que l'honorable sénateur perçoit entre l'action du gouvernement, d'une part, et l'engagement pris, d'autre part. Comme je ne suis pas assez renseigné, je ne sais s'il y a incompatibilité, mais je vais étudier la question soulevée par l'honorable sénateur et j'en reparlerai au Sénat le plus tôt possible.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question supplémentaire. Le leader du gouvernement devrait peut-être examiner aussi les engagements qu'avait cherché à obtenir l'un des plus illustres chefs du parti conservateur, soit le très honorable John Diefenbaker, lorsque ces numéros d'identité ont fait leur apparition en 1964. Je crois qu'il vaut la peine de rappeler deux ou trois choses à ce sujet. Voici ce que M. Diefenbaker avait à dire le 8 avril 1964, comme on peut le lire à la page 2017 du hansard de la Chambre des communes:

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il déclarer nettement que les renseignements inscrits sur les formules que comporte ce procédé, rappelant étrangement la dictature... (Exclamations)... ne seront aucunement, ni directement, ni indirectement, mises à la disposition des autres ministères?

## PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

## L'ASSURANCE SOCIALE

L'UTILISATION ABUSIVE DU NAS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat quand le gouvernement entend remplir l'engagement qu'il a pris, dans un communiqué du 8 juin 1988, de restreindre l'utilisation du numéro d'assurance sociale dans les institutions fédérales. Quelque temps après ce communiqué, le gouvernement a présenté le projet de loi C-139 qui élargit sensiblement l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Comme ce projet de loi

A propos, le ministre responsable à l'époque était l'honorable Allan J. MacEachen, et il a bien répondu . . .

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Olson: J'ajouterai qu'il avait même eu la perspicacité de prévoir qu'un gouvernement tenterait un jour une aussi terrible ingérence dans la vie privée des gens.

Le sénateur Murray: Ma foi, il a fait partie de presque tous les gouvernements qui ont suivi.

Le sénateur Olson: Comme on peut le lire à la même page, voici ce que M. MacEachen a répondu: